



Bulletin de veille législative

Déceler dans les projets ou propositions de lois et dans les travaux correspondant à leur préparation les textes de nature à avoir une incidence notable en matière politique dans le domaine de l'ordre naturel, des principes chrétiens, des libertés publiques et de l'expression du pays réel .

N°19– 17 novembre 2011

Au regard des activités en cours, il n'est présenté ici qu'une simple sélection des projets ou propositions qui semblent les plus importants.

I) Proposition de loi visant à introduire un « service citoyen » pour les mineurs délinquants¹

Le bulletin de veille n° 18 a déjà rendu compte de cette proposition de loi pour laquelle le Gouvernement a engagé la procédure d'urgence. Le texte, adopté à l'Assemblée nationale, a été rejeté par le Sénat. Renvoyé devant la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale, il va être réexaminé par l'Assemblée nationale.

II) Suppression de la discrimination dans les délais de prescription².

Cette proposition de loi de Mme Catherine Quéré et de ses collègues, membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et apparentés :

- rappelle que le délai de prescription prévu par l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse est de 3 mois ; que la loi du 9 mars 2004 a prévu qu'il serait de 12 mois en matière de diffamation et injure raciale ; que s'agissant de l'infraction d'homophobie la victime ne dispose que du délai de droit commun, quatre fois plus court

- propose « *l'alignement des délais spéciaux d'un an pour la prescription de l'action publique pour les délits de provocation à la discrimination, la haine et la violence (art. 2, I), de diffamation (art. 2, II-), d'injure (art. 2, III-), commis à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap* ».

III) Proposition de loi de M André Chassaigne, gauche démocratique et républicaine relative à l'encadrement des prix alimentaires³

Intéressante proposition de loi qui souligne la dégradation continue des revenus des agriculteurs et les marges considérables des grandes surfaces qui imposent leurs prix aux producteurs.

Trois outils sont proposés :

- « *L'application d'un coefficient multiplicateur sur l'ensemble des produits alimentaires entre le prix d'achat et le prix de vente des produits agricoles et alimentaires (article 1),*

- *La définition d'un prix minimum indicatif pour chacune des productions (article 2),*

- *De déterminer un prix plancher d'achat aux producteurs (article 3) ».*

1 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3707.pdf>

2 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3794.pdf>

3 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion3745.pdf>

Le libéralisme économique non régulé par l'État⁴ ne saurait être défendu sous le prétexte qu'il est actuellement la seule alternative représentée au parlement face à une idéologie collectiviste qui n'est, d'ailleurs, plus défendue que par quelques rares irréductibles. L'intervention de l'État bien comprise peut être différente de l'étatisme et du jacobinisme qui caractérisent les partis de gauche.

Le rédacteur souligne l'intérêt tout particulier de ce texte dont les effets semblent intéressants, tant en matière de sauvegarde de nos producteurs, de juste répartition des bénéfices du travail⁵, mais aussi, directement ou indirectement de régulation des importations⁶.

IV) Amendement au projet de loi de finances 2012 du député UMP Gilles CARREZ, rapporteur général de la commission des finances, visant à faire passer la déduction fiscale pour les dons aux associations de 66 à 55%.

L'amendement devrait être rejeté.

V) Proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées en charge de la petite enfance⁷

Cette proposition par Mme Françoise LABORDE et les membres du groupe du Rassemblement Démocratique et Social européen, enregistrée à la Présidence du Sénat le 25 octobre 2011, est particulièrement inquiétante. Elle accentue encore la pression exercée par les tenants de la laïcité militante qui devient un mode de vie, une éthique obligatoire sous prétexte de liberté. Peut-être proposée comme moyen d'essayer de réduire les effets d'une communautarisation croissante autour des préceptes de l'islam, mais peut-être aussi prétexte à un nouveau coup contre les racines chrétiennes de la France, ce laïcisme ne fait que travailler à saper ce qui peut rester d'identité nationale. Nous refusons cet athéisme déguisé, ce nouveau totalitarisme, qui vise à réserver l'éducation aux seuls partisans d'un monde sans Dieu.

« L'article 1er de la proposition de loi (modifiant l'article L. 2324-1 du code de la santé publique) ajoute, dans le code de la santé publique, la condition de neutralité dans les critères de qualification professionnelle requis des personnes chargées de l'accueil des enfants de moins de six ans soit dans les crèches, haltes-garderies ou en qualité d'assistantes maternelles, dans les secteurs privé ou public relevant de l'autorisation ou de l'avis du président du conseil général, soit dans les centres de vacances ou de loisirs relevant du préfet.

L'article 2 (modifiant l'article L. 421-3 du code de l'action sociale et des familles) complète les règles relatives à l'agrément accordé par le président du conseil général aux assistantes maternelles et aux conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et jeunes majeurs accueillis en tenant compte des aptitudes éducatives du candidat. Le texte proposé dispose que l'agrément sera délivré si les conditions d'accueil et la neutralité du candidat garantissent le respect de la laïcité... ».

VI) Une proposition de loi visant à rendre l'accès à la contraception gratuit et anonyme pour les mineurs (information de la presse).

L'accès à la contraception pour les mineures est déjà anonyme et gratuite uniquement dans les centres de planification familiale. La proposition de loi introduirait une facilitation de plus dans la mise en œuvre de ce dispositif.

4 Qu'il soit de la majorité présidentielle ou de l'opposition parlementaire

5 Aujourd'hui le producteur a du mal à vivre quand la distribution, soit le simple l'intermédiaire qui fait commerce et dont on pourrait d'ailleurs diminuer la place par la généralisation de coopératives de producteurs, prétend écraser les prix et « s'engraisse ».

6 Celles-ci, souvent originaires de pays aux niveaux généraux de prix sans comparaison avec le nôtre, auraient-elles autant d'intérêt si un prix plancher existait ?

7 <http://www.senat.fr/leg/pp11-056.pdf>

Les professionnels de santé établiraient une facturation spécifique, de façon à ce que l'assurance-maladie puisse rembourser actes et prescriptions sans que cela apparaisse sur le décompte de remboursements des parents de la jeune fille mineure. La proposition de loi prévoirait d'obliger les établissements scolaires à l'inscrire dans leur projet d'école ou d'établissement.

Cette proposition de loi devrait être déposée par la député UMP Bérengère Poletti⁸, membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et vice-présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il est intéressant à ce niveau de souligner comment le Système sait mettre aux places adaptées ceux qui vont mettre en œuvre la politique qu'il entend introduire, mais également la très probable interaction entre la fonction dont est chargé un élu ou un fonctionnaire et l'impact de son titre⁹. Le signifiant interfère sur la pensée autant qu'il en traduit les lignes directrices initiales.

Nous sommes encore ici devant un exemple assez emblématique d'une politique proposée par une élue dite de droite qui n'a rien à envier à ce que la gauche pourrait faire. Il est temps que les Français opposés à la politique actuellement menée par l'UMP, que ce soit en matière de vie morale, d'immigration¹⁰, de sécurité, d'économie, d'identité et de politique internationale se réveillent et votent pour des hommes incarnant leurs idées.

Au-delà de la veille législative :

1) Il serait moralement urgent que soit mis fin à cette confiscation de la démocratie par les lobbies et que le peuple soit directement consulté par référendum d'initiative populaire et puisse faire directement des propositions de loi, comme en Suisse et sans des conditions empêchant toute réelle participation du pays réel comme c'est le cas en France.

2) Il serait opportun que les chrétiens dépassent la « veille » sur ce qui se prépare pour devenir acteurs, et dans le droit fil de l'actualité de la lutte contre l'actuelle christianophobie galopante, nous rappelons la demande de l'institut Civitas, transmise le 7 octobre 2011 aux présidents de groupes parlementaires, visant à ce « *que soit préparée une proposition de loi visant à organiser le contrôle de l'utilisation des aides publiques et à interdire que des organismes aidés ne produisent des spectacles, ou n'organisent des expositions, attendant aux croyances fondamentales de la population* ». C'est cette demande que nous allons également transmettre au Gouvernement afin de l'inviter à préparer un projet de loi dans ce sens. C'est cette demande que les organisations catholiques et plus généralement chrétiennes peuvent faire aux candidats de 2012 à l'élection présidentielle et l'Assemblée nationale.

Jean-Claude Philipot

(Chef du cercle Civitas de Reims)

Chargé, par l'Institut Civitas de la veille législative nationale.

8 Première circonscription des Ardennes

9 Ici délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

10 Poursuite des mortifères orientations passées